

Session du 15 mars 2021

MOTION relative à l'Installation

Proposée par la Confédération Paysanne

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en session le vendredi 15 mars 2021 à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Jacques MOLIERES,

Délibérant conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Constatant que le quorum est atteint avec la présence de 21 membres,

Considérant que,

- Le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer en France. Au total, 56 000 paysan.ne.s ont disparu ces 10 dernières années ;
- Dans l'Aveyron, plus de 1 500 paysan.ne.s ont disparu en une mandature Chambre ;
- En France, 200 000 paysan.ne.s vont partir à la retraite d'ici 2026, dont les deux tiers pensent ne pas pouvoir transmettre leur ferme ;
- Dans l'Aveyron, le taux de remplacement (nombre d'installations/nombre de départs) est de 57 % (source : observatoire régional à l'installation - CRIT 2020).

Les membres de la Chambre d'agriculture,

Demandent que le gouvernement français s'engage à inverser la courbe démographique du nombre d'actifs agricoles :

- En accueillant, formant, et soutenant de nouveaux porteurs de projets pour leur permettre de s'installer dans des fermes à la fois viables et vivables, elles-mêmes transmissibles à terme ;
- En favorisant l'installation sous toutes ses formes : reprise et création, aidées ou non ;
- En rendant le dispositif d'aide accessible à tous les nouveaux installés ;
- En amplifiant l'action des collectivités territoriales en matière de soutiens aux porteurs de projets : repérage et portage du foncier, directement ou via l'implication d'acteurs coopératifs ou associatifs ;
- En limitant l'agrandissement et en faisant en sorte que les terres libérées soient orientées vers des systèmes équilibrés économiquement, créateurs d'emplois et de valeur ajoutée localement ;
- En intégrant dans le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Occitanie, des critères sur la nature du projet : l'installation doit favoriser la création d'emplois locaux, la diversité et la relocalisation des productions ;

- En donnant une plus forte dimension départementale aux SDREA pour être au plus près des spécificités territoriales et en les rendant plus contraignantes pour renforcer leur efficacité.
- En appuyant la Chambre d'agriculture de l'Aveyron dans la mise en place d'une structure dédiée à l'installation pour sensibiliser les paysans, associant les structures qui travaillent sur cette thématique (ADDEAR, Terre de Liens, etc.), les syndicats représentatifs agricoles, les représentants des collectivités et des centres de gestion.

La motion est rejetée dans les conditions suivantes :

- Membres votants en exercice : 31
- Quorum : 17
- Nombre de votants : 21
 - Dont,
 - Nombre de voix pour : 2
 - Nombre de voix contre : 6
 - Nombre d'abstentions : 12

Délibéré à Rodez, le 15 mars 2021

Le Président,



J. MOLIÈRES